

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale des parents de l'école Guillaume-Mathieu, tenue le jeudi 4 septembre 2025, à 19h30, au 615, avenue Hélène-Paradis, Québec.

1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Madame Éliane Bouchard, directrice par intérim, se présente et souhaite la bienvenue à toutes les personnes de l'assemblée et présente les personnes assises à la table qui l'accompagne, soit mesdames Véronique Morin et Mélissa Sabourin. Elle mentionne que madame Mélissa Sabourin est secrétaire à l'école. Mesdames Morin et Sabourin assumeront respectivement les fonctions de présidente et de secrétaire pour la rencontre de ce soir. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Madame Éliane Bouchard déclare l'assemblée ouverte à 19 h 41

2. MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE GUILLAUME-MATHIEU 2024-2025

Madame la directrice Éliane Bouchard invite la présidente du conseil d'établissement, madame Véronique Morin à dire quelques mots et présenter les membres du conseil d'établissement de l'année scolaire 2024-2025 présents à l'assemblée de ce soir.

Madame Morin procède à la lecture de son message figurant dans le rapport annuel du conseil d'établissement pour l'année 2024-2025.

Au terme de son allocution, elle remercie les membres du conseil d'établissement pour leur engagement au cours de la dernière année ainsi que la directrice, madame Éliane Bouchard. Madame Morin souhaite finalement à l'ensemble des personnes présentes une excellente année scolaire 2025-2026.

AG2025-001

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la présidente Véronique Morin fait la lecture de l'ordre du jour.

Madame Émilie Hunter propose l'adoption de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AG2025-002

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 SEPTEMBRE 2024

Madame la présidente procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale des parents tenue le jeudi 5 septembre 2024.

Madame Anne-Sophie Duval propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 septembre 2024 tel que modifié :

- Au point 12 - Levée de l'assemblée à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 INFORMATION DE LA DIRECTION

Madame la directrice par intérim, Éliane Bouchard, prend la parole et se dit heureuse d'être de retour à l'école Guillaume-Mathieu à titre de directrice par intérim. Elle précise que Mme Gina Gagné pourrait effectuer un retour en cours d'année scolaire.

Mme Bouchard informe ensuite l'assemblée que l'école compte 20 groupes pour l'année scolaire 2025-2026, représentant environ 440 élèves.

Elle poursuit en mentionnant que le poste de psychologue a été remplacé par un poste de psychoéducatrice. Malgré les compressions budgétaires, l'école maintient sept (7) postes de techniciennes en éducation spécialisée afin d'assurer un accompagnement adéquat aux élèves.

Enfin, Mme Bouchard informe les parents présents que la responsable de la bibliothèque est à la recherche de parents bénévoles pour soutenir le bon déroulement des activités de la bibliothèque. Les parents intéressés à s'impliquer sont invités à remplir le formulaire prévu à cet effet.

6. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Madame la présidente, Véronique Morin, présente un bref survol du rapport annuel du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025. Ce rapport constitue une synthèse des principaux dossiers et sujets traités lors des cinq (5) séances du conseil d'établissement au cours de la dernière année scolaire.

Elle informe les parents que ce document sera déposé sur le site Web de l'école Guillaume-Mathieu afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

7. RÔLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Madame Éliane Bouchard prend la parole et mentionne que le conseil est composé de quatorze (14) membres dont six (6) membres-parents et que ce soir, nous devons élire/comblar trois (3) postes de membres-parents.

AG2025-003

7.1. RÔLES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame la directrice par intérim, Éliane Bouchard, prend la parole afin de présenter le rôle des parents au sein du conseil d'établissement et de souligner l'importance de leur participation à cette instance.

Mme Véronique Morin complète cette présentation en exposant les principaux dossiers traités par le conseil d'établissement ainsi que les réalisations et objectifs atteints au cours de l'année scolaire 2024-2025.

7.2. ADOPTION DES PROCÉDURES D'ÉLECTION 2025-2026

Mme Éliane Bouchard prend la parole et explique que l'on doit adopter la procédure d'élection de deux (2) postes de membres-parents vacants pour un mandat de deux (2) ans et un (1) poste de membre-parent pour un mandat d'un (1) an. Pour ce faire, elle mentionne que les personnes présentes dans la salle doivent nommer une personne n'ayant pas le droit de vote pour agir à titre de président(e) d'élection.

Madame Véronique Morin propose la candidature de madame Éliane Bouchard à titre de présidente d'élection, celle-ci n'étant pas admissible au vote. Mme Bouchard accepte cette nomination.

Madame la directrice Éliane Bouchard prend la parole à nouveau et soumet la procédure d'élection suivante:

- Les parents présents ce soir et intéressés à l'un des postes vacants peuvent proposer une personne présente, déposer une procuration d'un parent absent ou se proposer.
- À la fin de la période des propositions, il questionnera chaque personne proposée pour connaître l'acceptation ou le refus pour le poste.
- S'il y a plus de trois (3) personnes qui acceptent pour les trois (3) postes vacants, nous procéderons alors à la tenue d'un vote. Le nombre de votes obtenus par chaque candidat confirmera l'élection pour les trois (3) postes.
- S'il y a égalité entre des personnes proposées, un deuxième vote sera fait pour départager les personnes concernées et conclure l'élection.

Madame Joanie Lambert propose l'adoption de la procédure d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AG2025-004

7.3 ÉLECTION OU NOMINATION DE DEUX (2) MEMBRES PARENTS POUR DES MANDATS DE DEUX (2) ANS ET

D'UN (1) MEMBRE-PARENTS POUR UN MANDAT D'UN (1) AN

Madame la présidente d'élection ouvre la période de « propositions ».

Elle reçoit les propositions suivantes:

- Madame Mariana Montoya se propose;
- Madame Dominique Arsenault se propose;
- Madame Véronique se propose pour le poste d'un (1) an.

Madame la présidente d'élection Éliane Bouchard offre aux candidates de prendre la parole et exprimer à l'assemblée les motifs de leur motivation pour siéger au sein du conseil d'établissement. Les candidats s'exécutent à tour de rôle.

Madame la présidente d'élection Éliane Bouchard demande s'il y a d'autres personnes intéressées. À la suite de l'absence de réponse, madame Bouchard ferme la période de « propositions ».

Ensuite, madame la présidente d'élection demande aux personnes proposées s'ils acceptent ou refusent leur mise en candidature :

- Madame Mariana Montoya accepte;
- Madame Dominique Arsenault accepte;
- Madame Véronique Morin accepte.

Puisque trois (3) personnes acceptent d'occuper les trois (3) postes, il n'y a pas lieu de tenir un vote pour pourvoir les postes vacants.

Puisque les trois (3) postes ont été pourvus, madame Éliane Bouchard déclare élus comme représentantes des parents au sein du conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu, mesdames Mariana Montoya, Dominique Arsenault pour un mandat de deux (2) ans et madame Véronique Morin pour un mandat d'un (1) an.

Madame la présidente d'élection Éliane Bouchard prend la parole et mentionne qu'il faut également nommer deux (2) membres-parents comme substitut pour la présente année scolaire.

Madame Jessyca Dion et madame Maude Nadeau se propose

Elle demande à madame Jessyca Dion si elle accepte. Madame Dion répond OUI. Madame Éliane Bouchard à madame Nadeau si elle accepte de jouer ce rôle. Madame Nadeau accepte.

Madame Maude Nadeau propose l'adoption de la nomination des nouveaux membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÔLE DU(DE LA) REPRÉSENTANT(E) DE L'ÉCOLE ET DE SON(SA) SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DES SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Madame la directrice par intérim, Éliane Bouchard, prend la parole et explique que l'école Guillaume-Mathieu doit être représentée au Comité de parents du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries par un parent membre du conseil d'établissement pour l'année scolaire en cours.

Cette personne représentante participera aux réunions du Comité de parents et fera ensuite un compte rendu des discussions et des dossiers traités aux membres du conseil d'établissement de l'école. En cas d'absence, une personne substitut dûment désignée la remplacera et assumera cette représentation lors de la réunion concernée.

8.1 ÉLECTION OU NOMINATION AU POSTE DE REPRÉSENTANT(E) AUPRÈS DU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DES SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES POUR L'ANNÉE 2024-2025

Comme expliqué précédemment, il y a lieu de désigner ce soir un(e) représentant(e) des parents au Comité de parents du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries parmi les membres du conseil d'établissement de la présente année scolaire. La durée de ce mandat est d'un (1) an.

Les parents présents à l'assemblée générale ce soir peuvent proposer une personne membre du conseil d'établissement ou encore un membre du conseil d'établissement peut se proposer.

À la fin des propositions, elle questionnera chaque personne proposée pour connaître l'acceptation ou le refus pour le poste.

Aucune personne n'est proposée par un membre présent de l'assemblée et aucun membre du conseil d'établissement ne se propose.

Madame la présidente d'élection reprend la parole et spécifie qu'à cette assemblée générale des parents, un (1) représentant doit être élu ou nommé sans faute pour représenter l'école au Comité de parents.

Une discussion et des échanges ont lieu. Madame Émilie Hunter explique qu'elle et madame Rosalie Bérubé-Lalancette se partageaient la tâche d'assister aux rencontres l'an dernier.

Pour terminer, madame Émilie Hunter se propose pour représenter l'école pour la présente année scolaire 2025-2026.

AG2025-005

8.2 ÉLECTION OU NOMINATION D'UN(E) SUBSTITUT AUPRÈS DU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DES SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

Également, il y a lieu d'élire ou nommer ce soir un(e) substitut auprès du comité de parents au Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries. La durée de ce mandat est d'un (1) an.

Les parents présents à l'assemblée générale de ce soir peuvent proposer une personne membre du conseil d'établissement ou un membre du conseil d'établissement peut se proposer.

Pour faire suite aux échanges tenus lors de la nomination de la représentante madame, il est convenu que madame Dominique Arsenault soit nommée substitut et représentera l'école si nécessaire.

9. FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (O.P.P.)

Mme Éliane Bouchard informe les membres de l'assemblée que l'école maintiendra l'Organisme de participation des parents (O.P.P.) pour l'année scolaire 2025-2026. Elle présente brièvement le mandat de cet organisme ainsi que son rôle au sein de la vie scolaire.

Elle rappelle que l'O.P.P. contribue à l'organisation de diverses activités destinées aux élèves et à leurs familles tout au long de l'année. Les sommes recueillies lors de ces activités, le cas échéant, sont réinvesties au bénéfice des élèves ou servent à la réalisation de projets rassembleurs pour l'ensemble de l'école.

Madame Bouchard précise qu'aucune élection n'est prévue ce soir pour former l'O.P.P. Tous les parents sont invités à manifester leur intérêt à s'impliquer au sein de cet organisme. Les personnes qui souhaiteront offrir leur collaboration pourront transmettre leurs coordonnées et seront contactées, au besoin, au cours de l'année scolaire.

10. ANNONCE DE LA DATE DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Mme Éliane Bouchard informe l'assemblée que la première séance du conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu pour l'année scolaire 2025-2026 se tiendra le mardi 21 octobre 2025 à 18 h 30.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Madame Maude Nadeau:

Madame Maude Nadeau prend la parole et félicite l'équipe-école pour l'excellente organisation de la journée d'accueil. Elle souligne que les petits livrets permettant aux élèves d'identifier leur groupe-repère ont été particulièrement appréciés des parents et des élèves, qualifiant cette initiative de très pertinente.

Par ailleurs, certains parents mentionnent qu'il était parfois difficile d'entendre les annonces diffusées au microphone. Il est suggéré de prévoir un ajustement du système de sonorisation pour l'an prochain, advenant le maintien de cette formule pour la journée d'accueil.

AG2025-006

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Il est proposé par Anne-Sophie Duval que la présente assemblée soit levée. Il est 20 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA DIRECTRICE

LA SECRÉTAIRE

ÉLIANE BOUCHARD

MÉLISSA SABOURIN